

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET N° 2001-591 DU 26 Décembre 2001
déclarant close la session extraordinaire du
Conseil National de Transition.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2001-586 du 19 décembre 2001 portant convocation du Conseil National de Transition en session extraordinaire ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique : Est déclarée close la session extraordinaire du Conseil National de Transition ouverte par décret n° 2001-586 du 19 décembre 2001.

Fait à Brazzaville, le 26 Décembre 2001



Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations
avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement,



François IBOVI.-